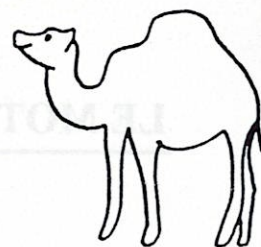


N° 11  
FEVRIER 2000

# LE DROMADAIRE



Bulletin d'informations municipal de Drom



## LE MOT DU MAIRE

N° 11  
FÉVRIER 2000

Bulletin d'informations municipal de Drom

Une page est tournée. Les années 1000 sont terminées, vive l'An 2000. Il est arrivé et nous annonce un nouveau millénaire, un temps nouveau auquel les jeunes générations se préparaient allègrement, mais qui, jusque là, pour les gens plus âgés, était encore auréolé de mystères, d'incertitudes, d'inquiétudes parfois.

Pour vous, pour vos familles, pour tous, je souhaite qu'il soit clément, qu'il soit faste, qu'il soit heureux. C'est un vœu que, chaque année, chacun d'entre nous renouvelle et qui, cette fois-ci, devrait être entendu d'une façon plus exceptionnelle encore. Oublions un instant nos soucis, nos tracas, nos problèmes et rêvons d'une année particulièrement rare, une année où la bonne volonté de tous pourrait remplacer le bon vouloir de chacun.

Pour saluer cet heureux évènement, le village paré de guirlandes multicolores et scintillantes a pris un air de fête et brille de mille feux. Les particuliers, comme la municipalité, se sont mobilisés spontanément pour participer à cette décoration sympathique.

Dans un autre domaine, celui de l'assainissement collectif, le coup d'envoi est donné, la procédure est en route. Ainsi, après toutes ces choses devenues indispensables comme la fée électricité, l'eau potable, le téléphone, la voiture, le chauffage central, la télévision, l'informatique, etc... Drom franchit un nouveau pas vers le modernisme.

D'autre part, et toujours dans le confort, les services de la mairie, actuellement éparpillés dans les locaux éparpillés que tout le monde connaît, devraient se sentir plus à l'aise, après le réaménagement prévu, au 1er étage du bâtiment.

Les temps modernes étaient ceux du XX<sup>ème</sup> siècle. Ceux du XXI<sup>ème</sup> siècle seront sans doute des temps nouveaux. L'An 2000 sera la transition.

Bonne année à tous.

Jean CARRIER

# ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

---

<b>ASSAINISSEMENT</b>	Nettoyage du site de la station, appel d'offres pour les entreprises, étude du financement.
<b>BATIMENTS</b>	Dossier d'aménagement de la mairie.
<b>CHEMINS ET VOIRIE</b>	Enduit et réfection d'enduit sur les VC4 (Drom à Simandre) et VC9 (l'Enclos). Elargissement avec dérochage sur VC1 (les Conches) et reprise des bords de chaussée.
<b>BOIS</b>	Nettoyage manuel de la plantation des pins vers les Cheaux ; traitement chimique des merisiers vers Javernaz.
<b>ELECTRICITE</b>	Modification du réseau de distribution, changement du transformateur de l'Enclos, modification du contrat de la salle des fêtes, étude pour l'enfouissement des réseaux.
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	Etude de l'amélioration du réseau.
<b>ECOLE</b>	Reconduction de la convention avec Jasseron, équipement d'un ordinateur.
<b>COLLECTE DES DECHETS</b>	Dossier du P.A.V. (point d'apport volontaire).
<b>EQUIPEMENT</b>	Chariots de la salle des fêtes, casques F1 pompiers.
<b>C.C.A.S.</b>	Vente de brioches ADAPEI et repas des anciens.
<b>CHARTE D'ECOLOGIE RURALE</b>	Suivi du dossier du sentier karstique.
<b>INTERCOMMUNALITE</b>	Modification des statuts des syndicats des eaux, de la communauté de communes. Contrat de rivière. O.P.A.H..
<b>DIVERS</b>	Organisation du recensement, des élections européennes (13/06) ; cérémonies du 8 mai, 11 novembre. Illuminations du village.

## Travaux en cours

Dossiers du Contrat de Rivière et de l'assainissement collectif.

Modification du réseau d'électricité ; sentier karstique ; Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat. Aménagement de la Mairie. Point d'apport Volontaire.

## ELECTIONS

Pour les élections européennes, le 13 juin, les électeurs de Drom ont participé à 71,5 % : 93 votants pour 130 inscrits.

### LE DROMADAIRE

**Directeur de publication** : Jean Carrier, Maire

**Rédaction, conception, réalisation** : Daniel Brochier, Florence Blatrix,  
Yves Guillemot (commission information)

Marie-Thérèse Genin (relecture)

**Impression** : A.G.L.C.R., Bourg-en-Bresse



## INFORMATIONS PRATIQUES

La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.

Mairie (tél. & fax) : 04.74.30.67.48 Daniel BROCHIER, adjoint : 04.74.30.62.53  
Jean CARRIER, Maire : 04.74.30.64.64 Paul BONNET, adjoint : 04.74.30.67.15

- **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont :**

Tél : 04.74.42.38.40 Fax : 04.74.51.37.14

- **Perception** : Villereversure : 04.74.30.65.30
- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : ♦ Lieutenant Carrier : 04.74.30.67.17  
♦ Caporal Brochier : 04.74.30.62.53
- **S.A.M.U** : 15
- **Centre Antipoison** : 04.78.54.14.14
- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux, pour tout problème : 04.74.30.01.11
- **E.D.F.** : 04.74.22.19.90 (sécurité, dépannage)
- **Animaux trouvés** : SPA de Dompierre sur Veyle : 04.74.38.71.72 (24h/24 - 7 jours/7)
- **Maison sociale**, rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 04.74.47.13.00.
  - ♦ Assistante sociale : Annick Lamande (permanence le mardi de 9 H à 11 H 30).
  - ♦ Assistante sociale : Sonia Carrel : sur rendez-vous les jeudis et vendredis.
  - ♦ Puéricultrice : Michèle Rignier (le lundi de 9H30 à 10H30).
  - ♦ Conseillère en économie sociale et familiale : Chantal Vaclé (mardi de 11H à 12H).
- **Assistants maternelles** :
  - ♦ Martine Bonnet (secouriste) ☎ 04.74.90.62.79.
  - ♦ Murielle Palamède (secouriste, présidente du G.R.A.M.) ☎ 04.74.30.60.56.
  - ♦ Isabelle Poncet (secouriste) ☎ 04.74.30.69.56.
- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes:

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H	Fermé	8H 30-12H	8H 30-12H	8H30-12H
18H-19H		18H-19H	15H-19H	

- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11 H 30.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.
- **Correspondant de Presse** : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain
- **Culte** : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.



- **Le club de l'Age d'Or** se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.
- **Les séances de la Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.
- **La bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H à la Salle de Réunions.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Denise Jacquemet : 04.74.30.68.24

Paulette Carrier : 04.74.30.64.64

Andrée Berrucas : 04.74.30.60.92



- **Salle des fêtes :**

### TARIFS ANNEE 2000

	Réunion	1 jour	2 jours
<b>Association de la Communauté de Communes</b>	115 F	225 F	390 F
<b>Particulier de Drom</b>	225 F	560 F	900 F
<b>Autre</b>	340 F	900 F	1 460 F

(Réservation auprès de Daniel Brochier ☎ 04.74.30.62.53)

- **Dates à retenir**

Samedi 29 Janvier : Fondue du Sou des Ecoles  
 Dimanche 06 février : Critérium départemental du jeune vététiste  
 Samedi 12 Février : Y'aura du boudin avec Patrimoine  
 Dimanche 30 Avril : Bourse d'échanges de l'A.R.C.M.A.  
 Lundi 08 Mai : Cérémonie au monument  
 Samedi 23 et Dimanche 24 Septembre : Fête de Drom  
 Samedi 11 Novembre : Cérémonie au monument  
 Samedi 18 Novembre : Concours de belote de l'Age d'Or



### ET AUSSI,

Dimanche 30 Janvier : Loto du G.A.S. à Jasseron  
 Samedi 29 et dimanche 30 Avril : 5<sup>ème</sup> Grand Prix Cycliste de la Route Fleurie du Revermont  
 Samedi 27 Mai : 10<sup>èmes</sup> rencontres du Revermont à Hautecourt Romanèche  
 Samedi 10 et Dimanche 11 Juin : 2<sup>èmes</sup> journées artisanales en Revermont, à Chavannes-sur-Suran  
 Dimanche 03 septembre : 3<sup>ème</sup> concours d'élégance automobile  
 Vendredi 06 Octobre : Fête des fleurs de la route fleurie du Revermont à Cuisiat

• **Don du sang :**

JASSERON à la Salle des Fêtes	VILLEREVERSURE à la Salle des fêtes
Jeudi 6 Avril de 8 H à 10 H	Mardi 28 Mars de 9 H30 à 12 H 30
Jeudi 27 Juillet de 8 H à 10 H	Samedi 13 Juillet de 9 H30 à 12 H 30
Jeudi 16 Novembre de 8 H à 10 H	Jeudi 5 Octobre de 9 H30 à 12 H 30

• **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont :**

**Expo Culture 2000**

La commission culture et sports de la communauté de communes de Treffort en Revermont réfléchit sur la mise en place d'un projet d'exposition d'art amateur (peinture, sculpture...) pendant la période estivale. Cette expo est destinée à découvrir les talents cachés ou méconnus des habitants de la communauté.

Si vous souhaitez faire partager ou faire découvrir votre passion pour le domaine artistique, n'hésitez plus et venez vous associer à ce projet en nous contactant au 04.74.42.38.42 avant la fin du mois de février.

• **O.P.A.H. (calendrier des permanences 2000)**

♦ **CEYZERIAT (les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de 10 H à 12 H en Mairie)**

JANVIER	FEVRIER	MARS
7 Janvier	4 Février	3 Mars
21 Janvier	18 Février	17 Mars

♦ **VILLEREVERSURE (les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de 10 H à 12 H en Mairie)**

JANVIER	FEVRIER	MARS
14 Janvier	11 Février	10 Mars
28 Janvier	25 Février	24 Mars

• **Horaires déchetteries :**

**Simandre :** Lundi : 15-17 H ; Mercredi : 14-17 H ; Samedi : 10-12H, 14-17 H


**Treffort :** Lundi : 14-17 H ; Mercredi : 14-18 H ; Samedi : 9-12 H, 14-18 H

Déchetterie



- **ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :** L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades. Vous pouvez bénéficier d'aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.

Contact : Anita MASDURAUD ☎ 04 74 25 82 62

  
**ADMR**  
 L'ASSOCIATION  
 DU SERVICE A DOMICILE

## RECENSEMENT

L'observation des résultats fait apparaître une augmentation de la population dans chacune des communes de la communauté de communes de Treffort en Revermont. L'ensemble de la communauté, passant de 7 049 habitants à 7 767 habitants, a connu une croissance de 10,18 %.

A Drom, le phénomène est similaire. De 149 à 164 habitants, notre commune a un taux d'augmentation de 10,06 %.

Les résultats du recensement n'ont pas été communiqués en totalité. Néanmoins, une analyse un peu sommaire des éléments connus ou observables permet de dégager la silhouette de la population et sa représentation dans notre village.

A Drom, le sexe féminin compte pour 48,17 % et le sexe masculin pour 51,83 %.

Les moins de 20 ans sont exactement aussi nombreux que les retraités ou retraitables de 60 ans et plus, soit 2 fois 24,39 %.

Les gens de 20 à 60 ans, c'est à dire en position d'avoir une activité, constituent donc l'autre moitié de la population, ou plus exactement 51,22 %.

Parmi ceux ayant ou ayant eu une activité :

- 34 sont issus du secteur privé dont 9 retraités,
- 30 vivent de l'agriculture, dont 20 retraités,
- 21 viennent du secteur public, dont 5 retraités,
- 15 du commerce et de l'artisanat, dont 3 retraités,
- 24 sont classés dans les divers dont 3 sont en âge de retraite.

Les divers représentent les personnes sans emploi, les étudiants, les femmes au foyer, et ceux ayant une situation précaire ou mal définie.



## BIBLIOTHEQUE

Aujourd'hui, la bibliothèque municipale a atteint son rythme de croisière. Une trentaine de personnes sont inscrites, viennent rencontrer régulièrement les 2 ou 3 dames chargées de la gestion des prêts.

Ces rencontres se font toujours à la salle de réunions de la mairie, tous les lundis de 17 à 18 H. Certains lecteurs empruntent un livre par mois, d'autres plus "voraces" en consomment 10 fois plus. Les uns sont très assidus, les autres moins, mais chacun lit selon son temps, ses goûts et ses besoins.

Depuis décembre 1998, le bibliobus est passé 3 fois à Drom et a procédé à l'échange d'environ 700 volumes qui sont mis gratuitement à la disposition de la population. Ce sont des romans, policiers ou autres, des documentaires et même des BD.

Cette année 1999, quelques 370 bouquins ont été lus par 230 emprunteurs. Ceci est très réconfortant pour les bénévoles qui ont su faire partager leur plaisir de lire. Elles sont d'ailleurs toujours ravies d'accueillir de nouveaux amateurs.

Passion ou simple passe-temps, la lecture est une aimable distraction, éducative de surcroît, qui ne dérange personne et émerveille surtout.



# BUDGET 1999

## DEPENSES

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>339 100</b>
	Eau, électricité (20 000), combustible (15 000), fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts (181 000), assurances (12 000), fêtes et cérémonies (20 000), documentation, affranchissements, télécommunications (9 300), impôts et taxes, fournitures scolaires (9 000).	
	<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>92 400</b>
	<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>125 142</b>
	Indemnités maire et adjoints (45 000), participations écoles: (Jasseron : 6 000, Bourg : 3 840), subventions (16 420).	
	<b>66 Charges financières</b>	<b>600</b>
	Intérêt des emprunts	
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>510 100</b>	
(Dont 500 000 virés au budget assainissement)		
<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>41 669</b>	
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>95 065</b>	
<i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>		
<b>Dépenses de l'exercice 1 204 076</b>		
<b>TOTAL DEPENSES 1 204 076</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>001 Déficit reporté</b>	<b>37 694</b>
	<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>90 000</b>
	Mobilier mairie, réseau électrique, matériel électrique et Salle des Fêtes	
	<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>50 000</b>
Bâtiments (mairie : 40 000, Salle des Fêtes : 10 000)		
<b>16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>4 000</b>	
<b>TOTAL DEPENSES 181 694</b>		

## BUDGET ANNEXE

Le 30 Mars 1998, un deuxième budget était ouvert dans la comptabilité communale, destiné uniquement à l'assainissement. N'enregistrant encore que très peu d'opérations, il n'a jamais été présenté dans ce bulletin et ne justifie toujours pas une page de présentation.

Néanmoins, il convient maintenant de la situer.





## RECETTES

FONCTIONNEMENT	
70	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b> 8 000 Ventes de bois, concessions cimetière
73	<b>Impôts et taxes</b> 211 716 Contributions directes (151 610), pylônes électriques (27 936), droits de mutation (32 000)
74	<b>Dotations, subventions, participations</b> 264 088 Dotations de l'Etat (154 912), fonds départemental TP (30 000), fonds national TP (10 000), (9 500), dotation élus locaux (12 000)
75	<b>Autres produits de gestion courante</b> 40 000 Location immeubles
76	<b>Produits financiers</b> 20
	<b>Recettes de l'exercice</b> 523 824
002	<b>Excédent antérieur reporté</b> 680 252 Excédent de fonctionnement reporté de 97 sur 98
	<b>TOTAL RECETTES</b> 1 204 076
INVESTISSEMENT	
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b> 67 629 Fonds de compensation de la TVA (29 935), excédents de fonctionnement capitalisés (37 694)
13	<b>Subvention d'investissement</b> 15 000 Subvention du syndicat d'électricité pour l'éclairage public
16	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b> 4 000
021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b> 95 065 (autofinancement)
	<b>TOTAL RECETTES</b> 181 694

Alimenté la première année avec 165 000 F provenant du budget principal de la commune, et 57 500 F de subventions du département, il a déjà été débité en 1998 de 27 567,85 pour l'achat et les travaux du terrain destiné aux bassins d'infiltration de la station d'épuration.

Depuis, il n'a connu que quelques dépenses d'ordre administratif, destiné à financer la procédure d'appel d'offres, et ne comporte toujours pas de section de fonctionnement. On s'en doute, la section investissement connaîtra cette année des mouvements plus importants et plus nombreux, décidés à la prochaine session budgétaire.

## FISCALITE LOCALE

Pour l'année 1999, la recette fiscale de la commune, produite par les impôts locaux, s'élève à 154 261 F, ce qui, approximativement, correspond à 10 % du budget communal.

Par rapport à 1998, l'augmentation constatée, exceptionnelle cette année, est due à l'activité très importante de la carrière du Col de France en 1997, qui a entraîné un gonflement du produit de la Taxe Professionnelle.

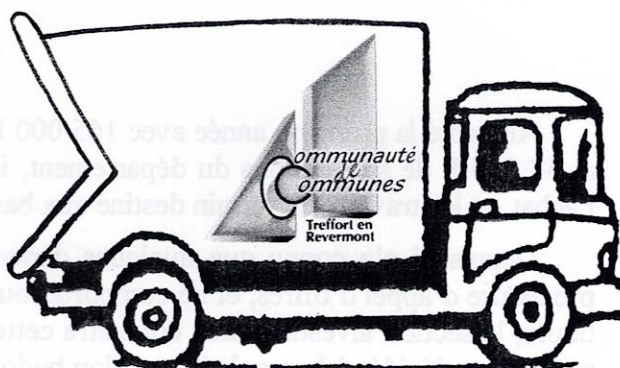
### Participation des contribuables de Drom en 1999

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Contribution communale
<b>Commune</b>					
<b>Taux</b>	6,36%	8,85%	39,73%	7,59%	
<b>Produit</b>	47 041	39 875	31 488	35 857	<b>154 261</b>
<b>Intercommunalité</b>					
<b>Taux</b>	1,81%	2,33%	6,87%	2,32%	
<b>Produit</b>	13 388	10 498	5 445	10 960	<b>40 291</b>
<b>Département</b>					
<b>Taux</b>	4,23%	5,38%	18,92%	6,00%	
<b>Produit</b>	30 204	24 096	16	28 346	<b>82 662</b>
<b>Région</b>					
<b>Taux</b>	1,30	1,68%	4,18%	1,97%	
<b>Produit</b>	7 699	7 525	4	9 307	<b>24 535</b>
<b>Totaux contribution</b>	<b>98 332</b>	<b>81 994</b>	<b>36 953</b>	<b>84 470</b>	<b>301 749</b>

### Enlèvement des ordures ménagères

La Communauté de Treffort-en-Revermont collecte une taxe d'enlèvement des ordures ménagères au taux de 5,19 %, soit un produit net pour la commune de Drom de 25 127 F.

Quant à la collecte et le traitement des ordures ménagères, le taux de la taxe a été relevé. Le site de Courmangoux n'étant plus en conformité, il a fallu utiliser les services du Centre d'Evacuation et de Traitement la Tienne. Les normes de plus en plus strictes en matière de traitement des déchets rendent l'enfouissement de plus en plus coûteux. D'où la nécessité de mieux trier les ordures ménagères afin de les recycler...



*Il y a cent ans en 1899*

**Aujourd'hui en 1999**

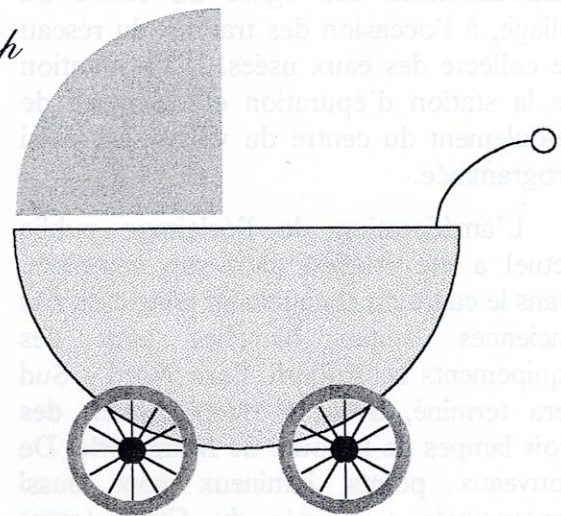
N  
A  
I  
S  
S  
A  
N  
C  
E  
S

*Le 17 février : Gouilloux Elie*  
*Le 03 mars : Corne Gabriel*  
*Le 2 avril : Jouvray Alfred*  
*Le 19 juin : Rochet Marcel*  
*Le 21 août : Grandpierre Hippolyte*  
*Le 31 août : Guettet François*  
*Le 24 septembre : Malessard*  
*Honorine*  
*Le 27 novembre : Jouvray Joseph*

Le 13.12 : Janoud Lisa

M  
A  
R  
I  
A  
G  
E  
S

*Le 08 Mars :*  
*Borron Félix Alfred*  
*et Mignot Célestine*



D  
E  
C  
E  
S

*Le 09 février: Berthozard François*  
*Le 18 février : Mortier Jane*  
*Le 05.mars : Malessard Marie*  
*Rosalie*  
*Le 21 mars : Gouilloux Jeanne-*  
*Marie*  
*Le 24 mars : Corne Gabriel*  
*Le 04 avril : Larruat Jean*  
*Baptiste*  
*Le 11 juin : Caillat Jean Baptiste*  
*Le 15 août : Durand Louis*  
*Le 27 août : Gouilloux Claude*  
*Le 18 septembre : Carnet Marie*  
*Le 18 décembre : Malessard*  
*Victorine*

Le 19.04 : Lordet Léon

Le 03.05 : Guérin Solange  
épouse Tarare



## ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC

---

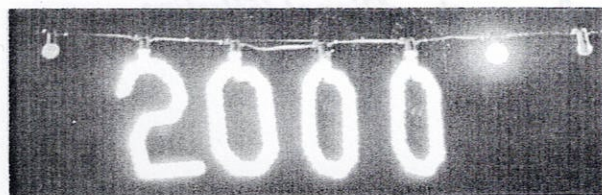
La modification de nos deux transformateurs était programmée en 1999 ; malheureusement, ces travaux ont connus quelques retards. Le poste de l'Enclos a été déplacé comme prévu de quelques dizaines de mètres vers le sud, plus puissant et posé sur socle, il a aussi élargi sa zone de chalandise et utilise à son départ des lignes enterrées. Quant au poste du village, il attend toujours son remplaçant : tout est programmé pour l'accueillir, techniquement et financièrement.

Une étude est aussi en cours pour l'enfouissement des lignes du centre du village, à l'occasion des travaux du réseau de collecte des eaux usées. L'alimentation de la station d'épuration et du poste de refoulement du centre du village est aussi programmée.

L'amélioration de l'éclairage public actuel a été étudiée dans son ensemble. Dans le cadre du changement progressif des anciennes lampes blanches pour des équipements au sodium, l'axe Nord - Sud sera terminé, avec le remplacement des trois lampes de la route de Montmerle. De nouveaux points lumineux sont aussi programmés : montée du Carre (entre Massard et Guillemot), sud de l'église et

direction du cimetière. Ces deux derniers points pouvant être reportés pour être traités en même temps que l'enfouissement des lignes.

Pour tous ces équipements, la commune dispose d'un partenaire dont l'efficacité n'est plus à prouver : le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de l'Ain, qui apporte son aide technique, administrative et financière, en collaboration avec le conseil Général et E.D.F. La taille du syndicat et sa puissance (il intervient sur tout le département) permet à la commune de concrétiser des projets que, seule, elle ne pourrait envisager ; en contrepartie, ces projets doivent être étudiés et programmés suffisamment à l'avance pour être pris en charge par chaque instance intervenante, ce qui explique les délais entre une décision prise au Conseil Municipal, sa réalisation sur le terrain et, encore plus en aval, le bouclage final de son financement.



## DE TOUS SES FEUX

---

Les moins jeunes le voyaient très loin, mais ça y est : l'An 2000 est là ! Dans notre siècle de progrès technologiques incessants, il a fait l'objet de nombreuses prévisions ou estimations, parfois teintées de science-fiction, souvent agrémentées de rêve ou alors d'inquiétude, mais toujours portées par une dose d'imagination. Puis il y a eu une période de crainte : le fameux "bug" dont le fantôme a fait trembler une partie de la planète. Mais ce passage mythique vers l'An 2000 a aussi été pour beaucoup une raison de faire la fête, comme d'habitude . . . ou mieux que d'habitude.

En quelques jours, notre village s'est illuminé de tous côtés. Précurseur, le sapin du centre-ville a retrouvé ses 120 ampoules colorées pour la sixième année. Derrière lui, c'est le vitrail gothique de l'église saint Thyrese qui découpait dans la nuit son réseau flamboyant. La grande rue s'était aussi habillée de part en part de guirlandes multicolores, alors qu'un motif lumineux alignait au carrefour nord le 2 symbolique suivi de sa couvée de zéros.

La mairie n'était pas en reste : elle a aussi agrémenté sa façade ; mais du côté des particuliers, on a constaté le même engouement pour ce fleurissement de lumière. Déjà présentes les années précédentes, les décorations privées ont passé la vitesse supérieure : partout on a pu admirer une haie, un balcon, une façade, un arbre. Pour entamer cette dernière année du millénaire, Drom a reçu un véritable coup de baguette magique de la Fée Electricité et a brillé de tous ses feux.

## INCIVILITE

---

L'incivilité est un manque de courtoisie ou de politesse. Une de ses formes actuelles, de plus en plus répandue, se traduit par des actes ou des comportements qui manifestent l'ignorance ou le rejet des règles élémentaires de la vie sociale.

Parfois, par inconscience, c'est l'oubli du respect dû à la loi, aux institutions ou aux convenances. Ce sont aussi des attitudes pouvant nuire à autrui ou à l'intérêt général.

Pousser l'insolence jusqu'à griffonner, de façon insultante, des documents appartenant à la commune, dans les locaux communaux, est un geste très irrévérencieux et choquant.

## SALLE DE REUNIONS

---

Pour se réunir, les associations locales peuvent disposer de la salle de réunions de la mairie. Il convient toutefois de rappeler que son usage est soumis à quelques règles relevant du civisme le plus élémentaire. Ainsi, le local doit préalablement être demandé à la mairie et rendu dans l'état de propreté où chacun souhaiterait le trouver. Les tables et les chaises doivent être propres et rangées, et le sol balayé s'il y a lieu. On doit aussi veiller à ce que les volets, la porte et la fenêtre soient fermés et que la lumière et le chauffage soient éteints.

Il suffit de peu de la part de chacun pour que tout tourne rond dans la collectivité ... pour le respect et le bien-être de tous.

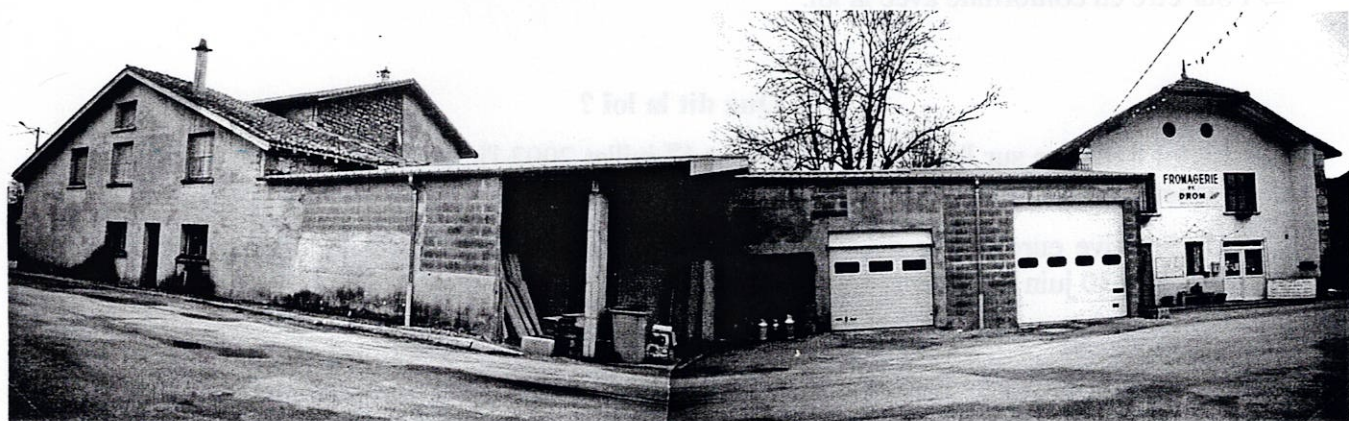


## FROMAGERIE

---

Le centre du village a été bien mouvementé pendant quelques mois : le bâtiment de la fromagerie a subi une partie des transformations prévues. Il est désormais opérationnel pour une fabrication correspondant aux conditions actuelles de production et de vente, adaptée aux techniques modernes tout en respectant les normes traditionnelles du produit.

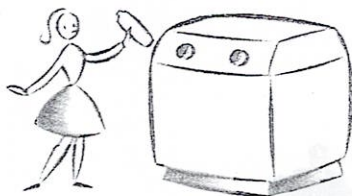
Il ne reste désormais à effectuer, cette année, que la finition des façades Est et Ouest et le raccordement au réseau communal, en cours de réalisation, pour respecter le cahier des charges initial.



## ENVIRONNEMENT

A l'aube du nouveau millénaire, DROM franchit une nouvelle étape dans le traitement des déchets ménagers de la commune. En effet, après la mise en place de la collecte des ordures ménagères en 1990, des encombrants ménagers en 1993, puis la mise en place du conteneur à verre en 1993 aussi, la volonté de traiter convenablement nos déchets se poursuit, cette fois-ci, grâce à la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont.

En début d'année, un Point d'Apport Volontaire (PAV) sera créé sur le territoire de la commune de Drom, au lieu-dit "Sur les Mollards", à côté du conteneur à verre actuel. Cet endroit, où une petite plate-forme sera aménagée, recevra 3 conteneurs qui accueilleront 3 types d'emballages :



- un de couleur **verte** bien connue, pour le **verre**
- un de couleur **bleue** pour les **journaux, magazines et prospectus divers**.
- un de couleur **grise** pour les **emballages creux** : cartons d'emballage, bouteilles plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques (boîtes de conserve, boîtes de boisson).

### Quelles obligations avons-nous ?

Les contacts auprès de la population montrent que nous sommes motivés et que tout doit être mis en oeuvre, pour que l'on ne ressente pas dans ce geste une obligation mais une nécessité.

#### Pourquoi ?

- ⇒ Pour maîtriser le coût du traitement ménager car :
  - Le volume des déchets à traiter augmente.
  - La loi impose des systèmes antipollution très contraignants et coûteux.
- ⇒ Pour lutter contre le gaspillage.
- ⇒ Pour améliorer le cadre de vie.
- ⇒ Pour améliorer le civisme et faire un geste utile.
- ⇒ Pour créer des emplois.
- ⇒ Pour économiser les ressources naturelles qui existent en quantité limitée.
- ⇒ Pour être en conformité avec la loi.



#### Que dit la loi ?

La loi française sur l'eau de 1992 fixe au 1<sup>er</sup> juillet 2002 l'interdiction de mise en décharge des déchets "bruts" n'ayant subi aucun traitement préalable.

La directive européenne de 1994 et le décret d'application de 18 novembre 1996 fixent l'échéance au 30 juin 2001 pour :

- valoriser 50 % en poids des déchets ménagers,
- recycler 25 % en poids des déchets d'emballages avec un minimum de 15 % par matériau.

## Quel coût pour la commune ?

Les coûts de mise en place et de fonctionnement seront supportés par la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont avec les soutiens financiers d'Eco-Emballage et de l'ADEME. C'est l'entreprise Plastic Omnium qui a été retenue et qui installera le P.A.V. (3 conteneurs, une poubelle de 50 litres, un totem) pour un coût de 20 935 F.

## Qui est Eco-Emballage ?

C'est une société agréée par l'état depuis 1993, qui collecte auprès des producteurs et importateurs d'emballages une taxe d'environ un centime par emballage produit. Cette taxe est en partie versée aux collectivités locales pour les aider à mettre en place une collecte sélective.

## Qui est l'ADEME ?

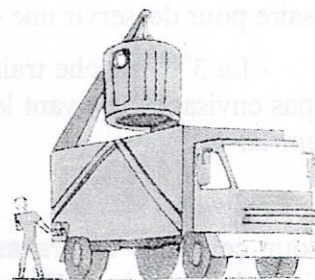
C'est l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie qui perçoit le produit des taxes sur les déchets mis en décharge pour ensuite aider les réalisations qui touchent à la valorisation des déchets.

## Quels sont les effets attendus ?

- ⇒ La réduction du tonnage des déchets mis en décharge.
- ⇒ La réduction de la TVA de 20,6 % à 5,5 % sur les déchets mis en décharge grâce au contrat avec la société Eco-Emballage.
- ⇒ Générer une recette avec les déchets recyclés alors que ces mêmes déchets mis en décharge engendrent des dépenses.

## Que deviennent nos déchets triés ?

Ils sont collectés dans une benne avec ceux des PAV des communes voisines. Cette benne est ensuite acheminée vers le centre de tri où les déchets sont classés par catégories qui conviennent aux centres de recyclage.

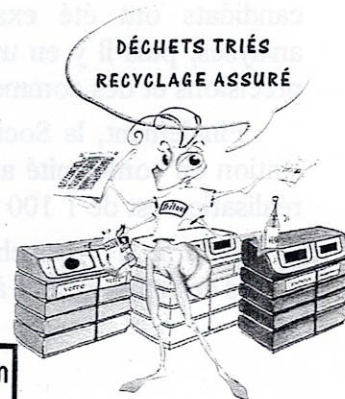


## Que deviennent les emballages recyclés ?

- ⇒ Le verre continuera à être enlevé comme par le passé pour fabriquer du verre neuf.
- ⇒ Le papier sera revendu pour être recyclé dans l'industrie papetière.
- ⇒ Les autres petits emballages seront dirigés vers un centre de tri pour être valorisés vers diverses filières industrielles.
- ⇒ Les cartons d'emballage, après traitement, deviennent un carton ondulé ou plat neuf.
- ⇒ Les bouteilles plastiques deviennent des tuyaux PVC, des flacons ou des fibres textiles.
- ⇒ Les briques alimentaires deviennent du papier sanitaire, des essuie-tout ou des panneaux pour le mobilier de bureau.
- ⇒ Les emballages métalliques redeviennent des boîtes de conserve et de boisson ou de fer à béton pour l'acier et des pièces automobiles ou des nouveaux emballages pour l'aluminium.

**Il est impératif que les consignes de tri soient bien respectées, car sinon la benne entière sera refusée au centre de tri, devra intégralement être mise en décharge et supportera le coût des déchets non triés.**

**Ce dispositif de recyclage, complétant la déchetterie de Simandre-sur-Suran vient remplacer notre décharge municipale de "Vers Fay" dont la fermeture définitive devient imminente.**



**DERNIERE MINUTE** : par arrêté préfectoral, daté du 07 février 2000, le maire de Drom est mis en demeure de fermer la décharge "Vers Fay" dans un délai de quatre mois. Des travaux de réhabilitation du site devront être engagés ensuite.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

---

Le contrat de rivière du Suran doit être signé en le 1<sup>er</sup> mars 2000, après beaucoup d'attente et de tergiversations. C'est la raison du report de la mise en route du projet d'assainissement communal.

**L'octroi des subventions** est d'ores et déjà accordé.

- Le Conseil Général donnera 46% sur l'ensemble des travaux exécutés, par acomptes et sur présentation des factures.

- L'Agence de l'Eau apportera également un complément financier, mais uniquement sur la partie station, infiltration et refoulement.

- Le Conseil Régional, après signature du Contrat de rivière doit apporter 15% supplémentaires sur l'ensemble de la réalisation. Il a déjà accordé sur le principe l'autorisation de démarrage des travaux.

**L'exécution des travaux** sera étalée sur 3 tranches.

- La 1<sup>ère</sup> tranche, concernant la station, la collecte de la moitié des usagers (situés dans le centre du village) et le refoulement principal, sera réalisée au cours de l'année 2000.

- La 2<sup>ème</sup> tranche prévue pour les quartiers de l'Enclos et de la Mairie, pour des raisons financières, ne pourra se faire que fin 2002. Un poste de refoulement secondaire est nécessaire pour desservir une dizaine d'usagers de l'Enclos, où le sens de la gravité est inversé.

- La 3<sup>ème</sup> tranche traite le reste du réseau, c'est à dire les antennes périphériques. Elle n'est pas envisageable avant la fin 2003. Si nécessaire un complément pourrait être étudié à ce moment-là.

Pour ce genre de travaux le recours aux marchés publics est obligatoire. Longue et complexe, la procédure **d'appel d'offres** a été engagée en octobre 1999 et porte sur 3 lots de travaux spécialisés. La commande est ferme pour la 1ère tranche et sous conditions pour la seconde qui ne se réalisera que lorsque la commune sera en mesure de la faire.

- **Le lot n° 1** comprend les canalisations, le génie civil des postes de refoulement et les bassins d'infiltration. En appel d'offres ouvert, le 3/11/1999, il a été attribué à l'Entreprise Pettini de Cerdon associée à l'Entreprise Brunet de Château-Gaillard. Le montant du marché est de 2 395 350 Francs H.T. pour la 1<sup>ère</sup> tranche, et de 1 145 227 Francs H.T. pour la 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle.

- **Le lot n° 2**, comprenant l'agencement des postes de refoulement, a été confié en appel d'offres ouvert, le 3/11/1999, à l'Entreprise 01 Pompage de Savigneux pour un coût de 99 043 Francs H.T. pour la 1ère tranche et de 69 515 Francs H.T. pour la 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle.

- **Le lot n° 3** concerne uniquement la station d'épuration et a été traité en appel d'offres sur performances. D'abord, les compétences des candidats ont été examinées. Ensuite les projets déposés furent analysés, puis il y eut une audition des postulants qui ont apporté des précisions et des commentaires sur leur projet.

Finalement, la Société S.A.D.E. a été désignée pour construire la station en conformité avec les vœux de la commission. Le coût de la réalisation est de 1 100 000 F HT.

Pour la 1<sup>ère</sup> tranche, le montant total du marché, honoraires et divers compris, s'élève à 4 637 000 F TTC.



Un **coordonnateur** est nécessaire. Il est chargé de contrôler la Sécurité et la Protection de la Santé pendant la durée du chantier. PROGECO de Bourg en Bresse, reçoit cette mission pour 22 990 Francs H.T.

La D.D.A., auteur du projet, en assurera la **maîtrise d'œuvre**, c'est-à-dire la direction et la surveillance des travaux. Sa rémunération est de 173 909 Francs H.T. pour la 1ère tranche et de 68 712 Francs H.T. pour la 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle.

Avant la **mise en service**, des spécialistes procéderont à des essais de pression et à des contrôles des canalisations.

Pour des raisons administratives et techniques, sauf cas de force majeure, le projet se réalisera sur le **domaine communal** et sous la voie publique. Exceptionnellement, le poste de refoulement n°1, obligatoirement au point le plus bas, sera installé sur terrain privé. Les accords de passage et d'indemnisation du propriétaire sont réglés par une convention enregistrée en Préfecture.

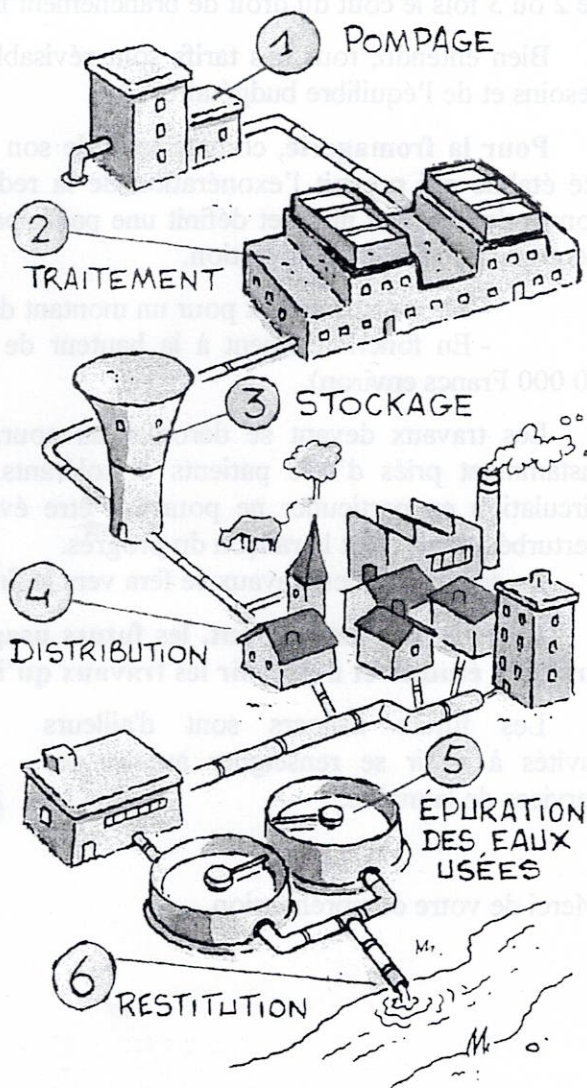
Une autre convention, visée par la Préfecture et la DDASS, est établie avec la fromagerie, pour fixer les modalités techniques des rejets, ainsi que la participation financière de la fruitière.

Le rôle de la collectivité Communale, et son but, est de mettre à disposition des habitants du village une infrastructure de collecte, desservant **un maximum d'usagers**, et aboutissant à une station d'épuration et de traitement des eaux usées, le tout en conformité avec les directives légales.

Il est fortement déconseillé aux futurs usagers d'envoyer dans le réseau d'égout, les eaux de pluie et de ruissellement ainsi que les sorties des fosses septiques actuelles. Celles-ci devront être auparavant mises hors service. Ces différents rejets ont des effets tout à fait nocifs au lit bactérien.

Après chaque mise en service du réseau, chacun des propriétaires concernés aura 2 ans pour procéder, sur son domaine, aux travaux d'adaptation et de **raccordement** de sa propre installation. Les regards de branchement seront construits au plus près des terrains privés.

## EAU POTABLE ET EAUX USEES



La trésorerie communale, associée aux diverses subventions, assurera le financement de l'opération. Néanmoins, le recours à l'emprunt est indispensable. Mais il est prématuré d'en fixer dès aujourd'hui le montant précis.

**Pour le public**, et à titre indicatif car ces tarifs ne sont pas encore décidés officiellement, les participations financières sont les suivantes :

- Droit de branchement. Perçu à la mise en service, ce droit est à la charge des propriétaires raccordables. Unique et forfaitaire, son montant sera approximativement de 3 000 Francs. Le propriétaire, en outre, aura à financer les travaux de raccordement sur son domaine privé.

- Redevance d'assainissement. Elle est applicable à tous les usagers du service public d'assainissement, raccordés ou raccordables. Certains ne sont que des utilisateurs occasionnels. Elle comporte donc 2 éléments :

- une prime fixe annuelle équivalant à un abonnement qui pourrait être proche de 400 Francs.
- une prime proportionnelle au volume d'eau consommée d'environ 4 Francs le m<sup>3</sup>.

Le coût de l'assainissement serait du même ordre que celui de l'eau potable.

D'autre part, une participation pour raccordement à l'égout concerne les immeubles en position d'être raccordés, édifiés postérieurement à la création du réseau. Son montant serait de 2 ou 3 fois le coût du droit de branchement initial.

Bien entendu, tous ces tarifs sont révisables et ajustables annuellement, en fonction des besoins et de l'équilibre budgétaire.

**Pour la fromagerie**, compte tenu de son importance dans le système, une convention a été établie qui prévoit l'exonération de la redevance pour la coopérative. Par contre, cette convention prévoit aussi et définit une participation financière de la fruitière à la création et à l'entretien du réseau d'épuration.

- En investissement pour un montant de 100 000 Francs à la mise en service.
- En fonctionnement à la hauteur de 50 % des charges annuelles d'entretien (soit 20 000 Francs environ).

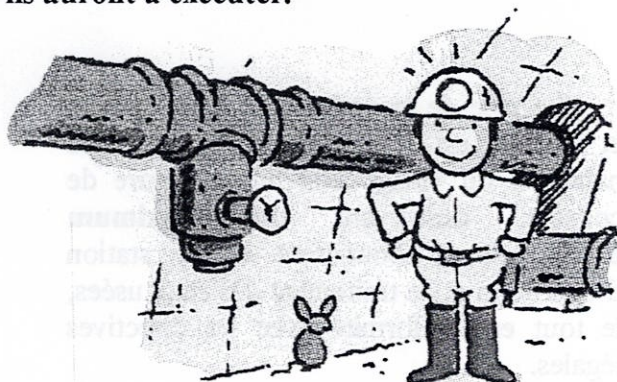
Les travaux devant se dérouler au cours de l'An 2000, les habitants de Drom sont instamment priés d'être patients et tolérants. Une gêne en général et des problèmes de circulation en particulier ne pourront être évités. La vie du village sera très certainement perturbée, mais c'est la rançon du progrès.

Le démarrage des travaux se fera vers la fin février 2000.

**De plus, dès maintenant, les futurs usagers du service public d'assainissement sont invités à étudier et à prévoir les travaux qu'ils auront à exécuter.**

Les futurs usagers sont d'ailleurs invités à venir se renseigner auprès des services de la mairie.

Merci de votre compréhension.



## **SYNDICAT DES EAUX**

---

Jusqu'ici, Drom fait partie du Syndicat de Chavannes-sur-Suran, qui nous assure la distribution de l'eau potable, ainsi qu'à Ramasse, Montmerle, Dhuys et Chavannes-sur-Suran.

Ensemble, par l'intermédiaire du Syndicat de Chavannes, nous adhérons aussi au syndicat AIN SURAN REVERMONT qui, lui, nous assure la production et le transport de l'eau potable, du captage aux points de livraison des communes adhérentes.

Or, AIN SURAN REVERMONT, après de laborieuses discussions, a décidé d'étendre ses compétences et de devenir un syndicat complet, à la fois de production et de distribution d'eau potable.

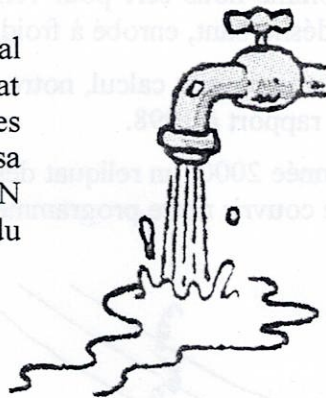
Le but de l'opération est multiple : il s'agit de syndicaliser encore plus largement les communes, de les mutualiser même, d'harmoniser les réseaux et les tarifs et de renforcer le pouvoir de discussion, lors des renouvellements des contrats d'affermage (SLEE par exemple) qui auront lieu prochainement.

Ce nouveau syndicat prend l'appellation de Syndicat Intercommunal des Eaux AIN SURAN REVERMONT.

Il regroupe les communes de : Bohas - Meyriat - Rignat, Ceyzériat, Chavannes-sur-Suran, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Grand-Corent, Hautecourt - Romanèche, Jasseron, Meillonas, Pressiat, Ramasse, Revonnas, Simandre-sur-Suran, Treffort-Cuissiat, et Villereversure.

La prise d'effet des nouvelles compétences est fixée au 1er janvier 2001. Chaque commune adhérente sera représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants élus par les Conseils Municipaux.

En conséquence, le 10/12/1999, le Conseil Municipal de Drom a décidé, à l'unanimité, la dissolution du Syndicat de Chavannes, à compter du 31/12/2000, et, dans les mêmes conditions d'unanimité, décidé le transfert de sa compétence en matière de distribution à AIN SURAN REVERMONT, en approuvant les nouveaux statuts du Syndicat.



## **FORET COMMUNALE**

---

La plantation des pins Larissio sur les Cheaux se développe normalement ; quelques pins, arrachés par les sangliers, ont été remplacés. Nettoyée manuellement par l'O.N.F. en 1999, cette plantation laisse maintenant apparaître de très jolies lignes de pins.

Après un mauvais démarrage dû aux chevreuils, mais aussi aux traitements chimiques, les cèdres ont, eux aussi, une belle présentation de ligne. Quelques-uns dépassent déjà un mètre de hauteur et nous ne pouvons attendre qu'une belle croissance à l'avenir.

Bon développement aussi chez les merisiers de Javernaz dont certains mesurent déjà plus de trois mètres. Protégés par des antennes, ils n'ont pas subi de dégâts de la part des chevreuils. Un traitement chimique a, de plus, été effectué pour détruire les chenilles.

Il n'a pas été distribué de bois de chauffage cette année, la parcelle N° 5, à exploiter pendant trois années, ne se terminant qu'en l'an 2 000.

Notre garde forestier, Monsieur Lacroix, est désormais à la retraite. Il est remplacé par M. Loïc Ducrozet qui vient d'être affecté à notre secteur.

## VOIRIE

Programme voirie audacieux pour l'an 2000, car pour la première fois sur la commune de Drom, une réfection de la bande roulante se fera avec de l'enrobé à chaud. Ce sera la route de Ramasse d'en haut, VC n° 10, qui en bénéficiera dans le courant de l'été. La prise en compte des travaux d'assainissement dans le village a orienté, depuis quelques années, les travaux de voirie sur des routes périphériques.

Plusieurs facteurs ont guidé le choix de la commission de voirie pour cette technique utilisée plus fréquemment sur les voies à grande circulation.

### Comparons les coûts :

- Avec la technique habituellement utilisée, le coût s'élèverait à **40 F le m<sup>2</sup>** (reprofilage avec des cailloux concassés : 15 F par m<sup>2</sup>, enduit gravillonnage à bi-couche : 15 F par m<sup>2</sup>, un enduit nécessaire 2 ans après 10 F par m<sup>2</sup>).

- Avec la technique retenue, le coût s'élèvera à **38 F le m<sup>2</sup>** pour un résultat parfait en une seule fois.

La différence se situe aussi au niveau de la durée de vie de la bande de roulement : de 7 à 10 ans pour le gravillonnage, jusqu'à 20 ans pour l'enrobé.

Le chiffrage prévisionnel de ces travaux de voirie s'élève à 123 900 F HT.

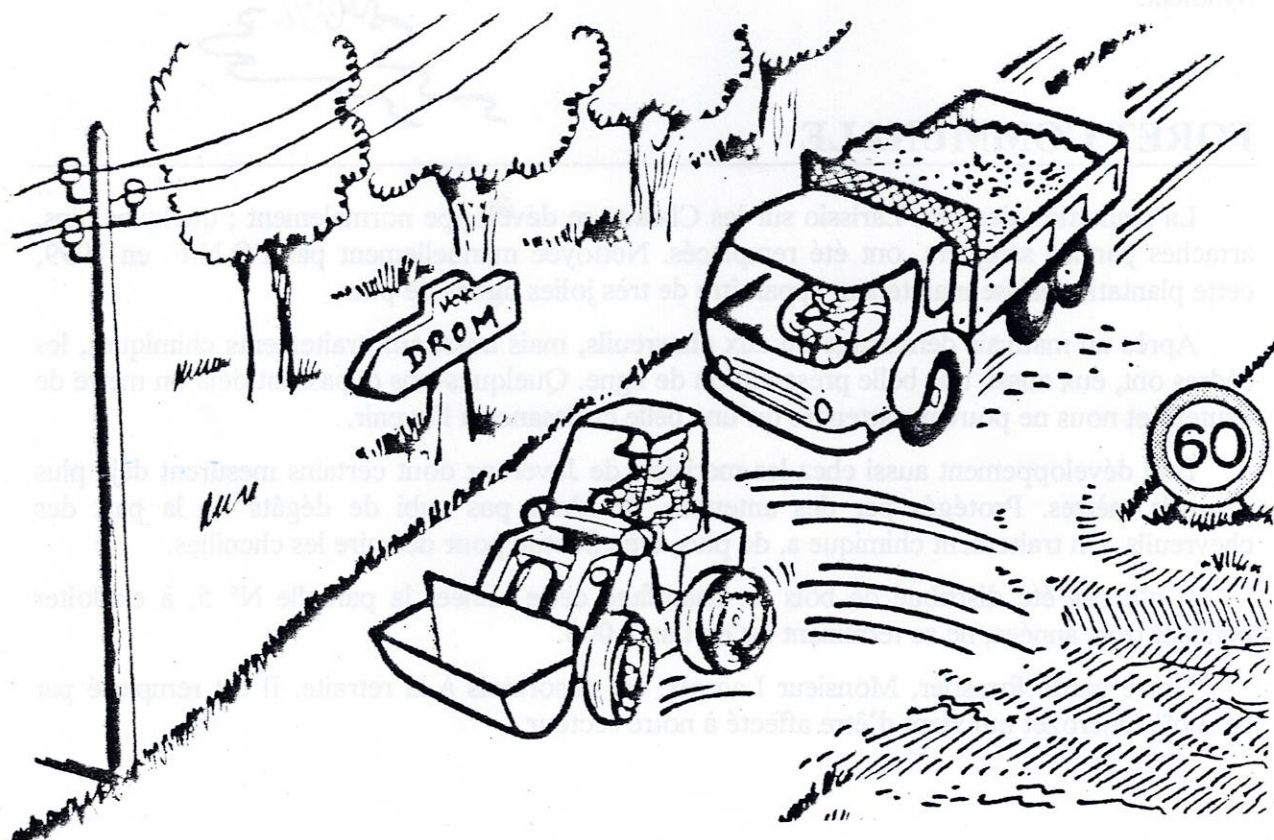
**La règle qui permet le calcul de notre droit de tirage** a intégré un nouveau critère et prend désormais en compte trois éléments :

- la longueur de voirie,
- la dotation forfaitaire d'un montant de 30 000 F
- une attribution de 50 % sur la masse financière apportée par la commune.

Cette somme nous sert pour l'entretien de notre voirie et pour les achats divers qui s'y rapportent (désherbant, enrobé à froid, cailloux concassés).

Grâce à ce nouveau calcul, notre droit s'élevait en 1999 à 94 856 F soit une augmentation de 30 % par rapport à 1998.

Pour l'année 2000, un reliquat des années précédentes, ajouté à la dotation annuelle, devra permettre de couvrir notre programme voirie.



## L'ÉCOLE COMMUNALE

**Chaque année, Monsieur l'Inspecteur d'Académie rappelle les règles de base en matière de scolarisation. Il me paraît judicieux d'en faire autant avec les commentaires qui s'imposent.**

Tout d'abord, l'école est obligatoire pour tous les enfants en âge de scolarité.

L'école communale est une école publique et laïque, c'est-à-dire l'école de tous et pour tous, où il n'y a ni rejet, ni ségrégation.

On y dispense une éducation complémentaire de celle des parents, et un enseignement conforme aux directives de l'Éducation Nationale qui, à travers l'Académie, est l'Autorité Supérieure de l'établissement.

Dans l'enceinte de l'établissement scolaire, la discipline est sous la responsabilité du directeur et des enseignants dont le rôle s'étend au jugement du niveau pédagogique des élèves.

**L'école publique est à la charge de la commune. Elle fonctionne avec les deniers publics, donc l'argent des contribuables locaux.**

L'école publique communale, comme le précise l'Académie, est soumise à la carte scolaire, ce qui implique l'inscription de tous les élèves. **Les inscriptions sont de la compétence du maire et reçues en mairie avant transmission au directeur de l'établissement.**

Il y a des conditions dérogatoires d'accueil qui sont précisées par la loi n° 83-663 du 27/07/1983.

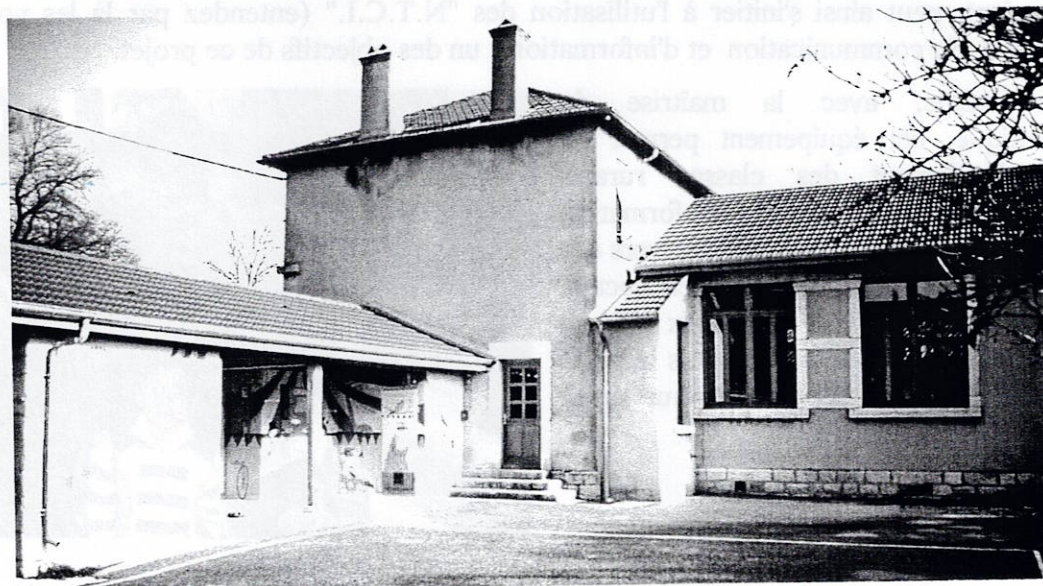
Les litiges sont arbitrés par la Préfecture mais **c'est toujours la commune de résidence qui assume le coût.**

Bien entendu, en vertu de la liberté de conscience, les parents qui souhaitent donner à leurs enfants une éducation particulière, religieuse ou autre, peuvent les inscrire dans un établissement privé agréé, mais en ce cas, les contribuables de la commune n'ont pas à prendre part aux frais de fonctionnement.

Quant à l'école maternelle, la commune n'a aucune obligation. Cependant, elle a souhaité la proposer par le biais d'un accord avec Jasseron, équipée pour ce service. Il convient, bien-sûr, d'en faire la demande **auprès de la Mairie de Drom** qui, en fonction du nombre d'inscrits, établit une convention avec Jasseron et en assume la charge financière. L'école de Drom accueille ensuite les élèves dès 5 ans.

Enfin l'école de Drom existe depuis toujours. C'est une école de proximité. Elle a été, elle est toujours utile, ce n'est plus à démontrer. Elle peut l'être longtemps encore.

Sur ce sujet, récemment, le Conseil Municipal s'est prononcé dans ce sens. A l'unanimité, les Conseillers présents ont affirmé leur soutien à la présence et au maintien de l'école à DROM.



## UNE ECOLE...INTERCOMMUNALE

**On l'a vu par ailleurs : l'école primaire relève de la compétence de la commune. Ce qui ne l'empêche pas de bénéficier de services mis en place dans le cadre de l'intercommunalité. Ainsi pour la deuxième année consécutive, les élèves de Drom bénéficient de la prestation d'un intervenant musical avec la communauté de communes.**

Pour l'année scolaire 1998/1999, c'est François Puthet qui est venu les initier au rythme et au chant. Ils ont ensuite créé leur propre chanson, en choisissant le thème et en déterminant les instruments souhaités avant d'en composer la musique et écrire les paroles. Puis l'œuvre a été présentée lors d'un concert le 1er juin à Treffort, en compagnie des réalisations d'une quinzaine d'autres classes des deux communautés de communes concernées, celle du canton de Coligny et celle de Treffort-en-Revermont.



Si chaque prestation était de qualité, dans des styles divers et variés, les petits Dromniers ont su, une fois de plus, se démarquer en donnant dans un style inédit ce soir-là : le fantastique et l'épouvante. En option, ils avaient même ajouté les costumes et le maquillage à une mise en scène chorégraphique digne de maîtres du genre.

Leur "*cimetière du château d'Os*" restera dans les annales de l'école de Drom, non loin de "*la sorcière grenadine*", roman des mêmes auteurs qui leur avait valu, en 1997, le premier prix au concours du Centre de Recherche sur la Littérature pour la Jeunesse.

Depuis la dernière rentrée, c'est Aline Perrot, elle aussi Diplômée Universitaire des Musiciens Intervenants, qui a la charge d'animer cette discipline dans 23 classes de la communauté. A Drom, ce projet est jumelé avec le thème de l'environnement, d'actualité avec l'arrivée du tri sélectif sur le territoire de la commune. Les enfants étudient ainsi les bruitages avec des "objets abandonnés", ils devraient assister à des spectacles originaux, de "lutherie sauvage" ou de "chansons recyclables". Eveil artistique et civisme sont alors inculqués d'un seul coup : encore une façon d'en apprendre plus en autant de temps...mais n'est-ce pas là une des spécialités de l'école de Drom ?

### Internet @ l'école

L'art, mais aussi la technique : 11 classes de la communauté sont équipées d'ordinateurs depuis les vacances de la Toussaint. Vingt appareils permettent ainsi à environ 230 élèves de cours moyen de travailler ensemble et de communiquer avec le monde entier d'un simple clic, chaque école ayant accès à Internet.

Tout écolier de Drom, depuis sa rentrée dans ce prestigieux établissement que beaucoup nous envient, peut ainsi s'initier à l'utilisation des "N.T.C.I." (entendez par là les nouvelles technologies de communication et d'information), un des objectifs de ce projet.

De même, avec la maîtrise de l'informatique, cet équipement permet de rompre l'isolement des classes rurales éloignées des grandes sources d'information et de communication et d'ouvrir l'univers des jeunes citoyens sur les échanges locaux (intercommunalité), nationaux et internationaux. Tout le Web depuis la place Gaillard : nos petits sont prêts pour surfer sur le troisième millénaire !



## A L'ECOLE DE DROM . . .

---

A l'école de Drom, le programme, c'est de la routine ! Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : Français, math, éveil, musique . . .

. . . Mais si on réfléchit bien et si on dresse un calendrier des activités, voilà ce que cela pourrait donner pour l'année 1999 :

**Janvier** : épreuve de circulation à Revonnas avec la Prévention Routière pour les CM ; les 4 CM2 obtiennent leur Certificat de Capacité. A la fin du mois, fondue géante organisée par le Sou des Ecoles.

**Février** "à l'école de la sécurité" : intervention d'un sapeur-pompier délégué par le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour sensibiliser les enfants à la sécurité, la protection et l'alerte.

**Mars** : sortie de ski de fond au Poizat (7 km pour tous) et 1<sup>ère</sup> sortie de ski de piste à Lélex.

**Avril** : 2<sup>ème</sup> sortie de ski de piste à Lélex et participation au concours de dessin sur l'environnement, organisé par Echo-Munauté, le journal de la Communauté de Communes.

**Mai** : répétitions pour le concert spectacle conçu entièrement par les enfants dans le cadre de l'activité musicale.

**Juin** : concert à Treffort avec 15 autres classes des deux communautés de communes (Treffort-en-Revermont et le canton de Coligny). Mi-juin : voyage scolaire à Vienne ; en train de Bourg à Lyon, puis en bateau en passant une écluse ; visite du théâtre romain et retour en train depuis Vienne. A la fin du mois, révision générale de toutes les matières lors d'un jeu de piste culturel et sportif dans notre belle campagne.

**Juillet** : grand pique-nique aux Conches avec tous les parents, frères et sœurs.

**Août** : on a tous bien travaillé, C'EST LES VACANCES !

**Septembre** : participation active à la fête de Drom : char et jeux.

**Octobre** : arrivée d'un ordinateur à l'école, on apprend à surfer sur le Net. Mise en place du rallye lecture.

**Novembre** : confection de bougies pour Noël, participation active à la cérémonie du 11 novembre avec lecture de documents d'époque. Préparation de l'arrivée du tri sélectif des déchets avec la communauté de communes : recherche d'un slogan pour le guide en cours d'élaboration.

**Décembre** : spectacle à Poncin "Fratelli-Fiasco" ; visite du Père Noël suivie d'un buffet avec tous les enfants et les parents.

Il ne se passe pas un mois sans qu'il y ait un petit PLUS ! Mais pas d'inquiétude : ON EST A JOUR DANS LE PROGRAMME ! Le français, les math, l'histoire, la géographie, l'anglais, la lecture, la science, l'éducation civique, l'informatique, le travail manuel, le dessin, la musique, le chant, le sport et même un peu la cuisine : c'est tout cela le quotidien des élèves de l'école de Drom.

Quand je pense que certains parents ont peur que leurs enfants s'ennuient dans notre petite école communale, je me pose vraiment des questions !!!

M.B.

## NOS MEILLEURS ANNEES

---

"- Lève-toi mon enfant ! me dit maman

- Oh non ! Pourquoi ?

- Il y a école.

- Je ne veux pas y aller !

- Mais si, elle est à côté ; la journée ne sera pas longue, et tu rentres à midi..."

Les enfants ont grandi, chacun de leur côté ; mais il leur reste de bons souvenirs : ceux d'une école vivante où ils faisaient beaucoup d'activités. Un après-midi de libre pour descendre les pentes enneigées dans le pré d'à côté, la récréation où ils jouaient au ballon prisonnier, à la marelle ou au loup.

Pas de "gym", mais quelle dépense d'énergie, à courir, sauter, rentrer à la hâte à la maison où les attendait un bon goûter !

Les maths, le français, la culture générale ? Super : beaucoup d'entraide et un petit effectif permettaient un bon suivi de chacun.

*Nos meilleures années ? Quand on y pense, c'est l'école, c'est là que l'on aimerait retourner, avec les copains, tous réunis. Tout ceci est fini pour nous, mais que de souvenirs qui nous font encore rire lorsqu'on pense à notre école.*

**C'était vers 1984...**



## NOIR PRESAGE

---

- Dis, maman, elle est où mon école ?

- Il n'y en a pas dans ce joli village.

- Pourquoi, les enfants n'étaient pas sages ?

- Oh, si ! Jamais de punition, ni de colle, mais la ville proche, et ses lumières attira les parents, conservant leur chaumière au calme, en envoyant leurs enfants dans cette bourgade enfumée, bruyante, empestant,

- Mais, avant, comment y faisaient les pépés et les mémés ?

- Ils étaient fiers de leur école, pour rien au monde,

ils n'auraient déserté leur cour où ils faisaient la ronde.

Mais que veux-tu ! La sagesse n'est pas toujours bien attribuée...



(Extrait de *pensées vagabondes*, d'un ancien parent d'élève)

ACADÉMIE  
DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Instruction Publique

DÉPARTEMENT  
DE L'AIN

## CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie du Département de l'Ain,

Vu l'arrêté du 16 juin 1880.

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 et l'article 3  
de la loi du 30 octobre 1886.

Vu les décrets du 27 juillet 1882 et du 18 janvier 1887.

Vu l'arrêté du 18 janvier 1887.

Vu le procès-verbal de l'examen subi par  
M<sup>elle</sup> Mollon Clotilde

dans les conditions déterminées par l'arrêté sus-visé;

Vu le certificat en date du 14 Juin 1890, par  
lequel la Commission cantonale de Ceyssiéat  
siégeant pour la session de 1890, atteste que M<sup>elle</sup> Mollon  
Clotilde

née le 6 février 1877, à Drom, département  
de l'Ain a été jugée digne d'obtenir le

Certificat d'Études primaires.

Delivré à M<sup>elle</sup> Mollon Clotilde  
le présent Certificat d'Études primaires pour servir et valoir  
ce que de droit

Signature de l'Étitulaire



Inspecteur d'Académie

Bourg, le 24 Juin 1890

(1) Nom et prénoms

Déjà en 1890, les élèves de l'école de Drom étaient  
"jugés dignes" d'obtenir des diplômes.

**AMICALE SAPEURS POMPIERS**

Président : Bernard Larruat  
Vice-Présid. : Martine Vicard  
Secrétaire : Xavier Poncet  
Trésorier : Daniel Brochier



**CLUB DE L'AGE D'OR**

Président : Marcel Raffin  
Vice-Présid : Michel Fouillet  
Secrétaire : Denise Corretel  
Trésorier : Paul Bonnet



**SOU DES ECOLES**

Présidente : Isabelle Poncet  
Secrétaire : Françoise Mino Vercellio  
Trésorier : Luc Chapman  
Trésorière-Adj : Mercier Catherine



**PATRIMOINE**

Président : Alain Borron  
Vice-Présid. : Marcel Raffin  
Secrétaire : J-Cl. Massard  
Trésorière : Martine Bonnet

**GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

Présidente : M. Thérèse Genin  
Vice-Présid. : Michel Piatti  
Secrétaire : Jean-Claude Massard  
Secrét.-Adj. : Sylvie Ponthus  
Trésorière : Martine Vicard  
Trés.-Adj : Margaret Steel



**COMITE DE FLEURISSEMENT**

Présidente : Sylvie Folliat  
Vice-Présid. : Laurence Borron  
: Margaret Steel  
Secrétaire : Isabelle Poncet  
Trésorière : M. Thérèse Corretel

**ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIKES ANCIENNES**

Président : Alain Berry  
Vice-Présid. : Daniel Breynat  
: Serge Guillet  
Secrétaire : André Gallet  
Trésorier : Yves Guillemot  
Trésorier adj. : Bertrand Carrier  
Chargé de mission : René Aviet  
Secrétaire adj. : François Vanaret



## MENS SANA IN COPORE SANO

---

Pourquoi ne pas profiter de l'hiver pour pratiquer quelques exercices de tonification musculaire, associés à une bonne respiration, afin de vous préparer à la belle saison. Chez vous, bien installé au coin du feu, c'est le moment idéal pour y parvenir.

Avant de commencer nos exercices, il faut impérativement échauffer les muscles. Si votre pièce, chez vous, n'a pas assez d'espace libre, déplacez tous les meubles, profitez-en pour donner un coup de balai et voilà : vous êtes prêts !

**EXERCICE 1 :** Debout sur la jambe droite, ramenez lentement le talon gauche sur la fesse droite. Inspirez profondément en reposant le pied au sol. Reprenez l'exercice avec l'autre jambe.

Ensuite, même position de départ ; cette fois, ramenez progressivement le genou gauche sur la fesse droite. Expirez profondément reposant le genou au sol. Reprenez l'exercice avec l'autre genou.

**EXERCICE 2 :** Prenez votre tapis, allongez-vous à plat ventre sur le dos, les bras écartés le long du corps. Nuque longue, ramenez le menton sur le ventre. Levez les deux jambes, les pointes de pied tendues vers le plafond au ras le sol. Ramenez les jambes lentement en position de départ. Répétez l'exercice 10 fois.

**EXERCICE 3 :** Assis en tailleur, jambes tendues, penchez la tête en arrière. Les yeux fermés, regardez l'angle du mur d'en face. Ouvrez grand la bouche et tirez la langue le plus possible. Gardez cette position quelques secondes, puis refermez en serrant fortement les dents... Recommencez l'exercice environ 20 fois, le temps nécessaire pour dévorer ce gros morceau de gâteau au chocolat devant vous.

Si vous éprouvez quelques difficultés à faire vos exercices seul(e) chez vous, venez donc nous rejoindre chaque mardi soir de 20 H30 à 21 H30. Dans une ambiance sympa et décontractée, là, vous n'aurez aucun mal à évoluer avec la section de gymnastique volontaire de Drom.

## LE COURRIER DU FLEURISSEMENT

---

Après une année sabbatique, le fleurissement a redémarré au printemps 1999 avec un nouveau bureau. Avec de nouvelles idées, plusieurs massifs ont été agrandis, mise en place d'une cuve en cuivre vendue au Comité par la fromagerie. Mais tout cela représente beaucoup d'heures de travail, préparation, plantation, arrosage et entretien.

Les vœux du bureau pour la saison de l'an 2000 seraient beaucoup de petits, moyens et grands bras : ceux-ci seront les bienvenus.

Nous remercions toutes les personnes ayant donné de leur temps au fleurissement pour la saison 98/99. Le bureau vous souhaite une bonne année.



## PLUS DE DEUX SIECLES D'ADMINISTRATION COMMUNALE

Drom existe maintenant en tant que commune depuis plus de deux siècles, l'organisation des administrations communales remontant aux lendemains de la Révolution de 1789. Avec l'arrivée de l'an 2000, il nous a paru légitime de rendre hommage à tous ceux qui nous ont précédés pendant ces 210 années.

Nous nous sommes donc modestement employés à extirper leur souvenir des archives. Tout au long de ce périple à travers les différents régimes, des changements sont intervenus quant au nombre d'administrateurs, leur dénomination, la fréquence de renouvellement de leur mandat ou leur mode de nomination ou d'élection. Mais la liste étant très longue, nous ne pourrions en présenter cette année que la partie la plus récente avec, en parallèle, un résumé de la chronologie historique du pays.

Nous avons choisi de débiter en 1886. En effet, cette année-là voit le décès d'un maire illustre de Drom : Hippolyte Gouilloux. Après une élection partielle, c'est son petit-fils, le docteur Albert Gaillard, conseiller municipal depuis deux ans, qui est choisi pour le remplacer. Nous sommes alors sous la III<sup>ème</sup> République depuis 1873, et le pays est dirigé par Jules Grévy.

### FRANCE

### DROM

#### III<sup>ème</sup> République

<b>Sadi Carnot</b> (1887 - 1894)	20.05.1888	<b>Albert Gaillard</b> , maire et <b>François Gringoz</b> , adjoint		
		César Corretel	Xavier Jouvray	Auguste Perrin
		Jean Baptiste Larruat	Jean Baptiste Borron	Auguste Larruat
		Joseph Marie Corne	François Mollon	
	15.05.1892	<b>Albert Gaillard</b> , maire et <b>Auguste Caillat</b> , adjoint		
<b>Casimir Périer</b> (1894 - 1895)		Alexandre Grandpierre	François Guillot	Elie Millet
		Auguste Carrier	François Gringoz	Auguste Larruat
		Jean Baptiste Bonnet	César Corretel	
	17.05.1896	<b>Albert Gaillard</b> , maire et <b>Auguste Caillat</b> , adjoint		
<b>Félix Faure</b> (1895 - 1899)		François Gringoz	Jean Baptiste Bonnet	Alexandre Grandpierre
		François Guillot	Auguste Larruat	Alfred Grandpierre
		Joseph Marie Gouilloux	César Corretel	
	20.05.1900	<b>Albert Gaillard</b> , maire et <b>Auguste Caillat</b> , adjoint		
<b>Emile Loubet</b> (1899 - 1906)		Joseph Marie Gouilloux	Alfred Grandpierre	César Corretel
		François Guillot	Jean Baptiste Bonnet	Claude Jacquemet
		Auguste Larruat	Alexandre Grandpierre	
	15.04.1904	<b>Albert Gaillard</b> , maire et <b>Alfred Grandpierre</b> , adjoint		
		Modeste Larruat	Auguste Bonnet	Auguste Larruat
		François Jacquemet	Auguste Caillat	Auguste Jouvray
<b>Armand Fallières</b> (1906 - 1913)		Auguste Pierrel	François Gringoz	
	17.05.1908	<b>Albert Gaillard</b> , maire et <b>Auguste Caillat</b> , adjoint		
		Auguste Corretel	François Gringoz	Auguste Grenodon
		Auguste Grandpierre	Modeste Larruat	Alfred Malessard
		François Gouilloux	Auguste Jouvray	
	19.05.1912	<b>Albert Gaillard</b> , maire et <b>Jules Temporel</b> , adjoint		
<b>Raymond Poincaré</b> (1913 - 1920)		Modeste Larruat	Désiré Borron	Eugène Soret
		Alfred Malessard	Auguste Corretel	Alfred Grandpierre
		François Jacquemet		

**1<sup>ère</sup> guerre mondiale** Suite au décès d'Albert Gaillard, **Modeste Larruat** remplit les fonctions de  
**1914 - 1918** maire à partir de juillet 1917, Jules Temporel étant mobilisé.

**Paul Deschanel** 10.12.1919 **Modeste Larruat**, maire et **Jules Temporel**, adjoint  
(1920) Auguste Grenodon Désiré Borron Alfred Grandpierre  
Auguste Corretel Louis Aymard Aimé Caillat  
Auguste Jouvray Alfred Malessard

**Alexandre Millerand** 18.04.1920 **Auguste Grenodon** est élu adjoint en remplacement  
(1924 - 1924) de Jules Temporel, démissionnaire.

**Gaston Doumergue** 17.05.1925 **Auguste Corretel**, maire et **Auguste Grenodon**, adjoint  
(1924 - 1931) Auguste Gringoz Louis Aymard Alfred Malessard  
Jules Temporel Aimé Caillat Ernest Grandpierre  
Modeste Temporel Auguste Bonnet

09.08.1925 (élection partielle du 02.08.1925, suite au décès de Auguste Corretel)  
Alfred Carrier  
Sont élus maire et adjoint **Auguste Grenodon** et **Aimé Caillat**

18.05.1929 **Auguste Grenodon**, maire et **Aimé Caillat**, adjoint  
**Paul Doumer** Aimé Bonnet Alfred Carrier Adolphe Carrier  
(1931 - 1932) Auguste Gringoz Albert Grandpierre Aimé Jouvray  
Louis Aymard Aimé Guillot

21.11.1932 (élection partielle du 16.11.1932)  
**Albert Lebrun** Auguste Perrin remplace Louis Aymard, décédé  
(1932 - 1940) Auguste Grenodon est élu maire, mais n'accepte pas  
sont élus maire et adjoint **Aimé Caillat** et **Auguste Gringoz**

19.05.1935 **Aimé Caillat**, maire et **Auguste Gringoz**, adjoint  
Aimé Guillot Aimé Bonnet Auguste Perrin  
Gabriel Borron Albert Grandpierre Cyrille Corretel  
Adolphe Carrier Alfred Carrier

**2<sup>ème</sup> guerre mondiale**  
**1939 - 1945**

**Etat Français**  
**Philippe Pétain**  
(1940 - 1944)

08.10.1944 Installation du comité local de libération  
**Marius Corretel**, maire et **Edouard Perrin**, adjoint

**Gouvernement** Hippolyte Grandpierre Marcel Grandpierre  
**Provisoire de la** Ernest Fenet Julien Grandpierre  
**République Française**  
(1944 - 1946)

18.05.1945 **Marius Corretel**, maire et **Ernest Fenet**, adjoint  
Marcel Grandpierre Lucien Radix Ernest Perretier  
Hippolyte Grandpierre Marcel Perrin Marius Jacquemet  
Louis Grandpierre Henri Brun

**IV<sup>ème</sup> République**

**Vincent Auriol**  
(1947 - 1954)

26.10.1947 **Marius Corretel**, maire et **Ernest Fenet**, adjoint  
Marcel Grandpierre Fernand Grandpierre Ernest Perretier  
Henri Brun Julien Grandpierre Edouard Perrin  
Gabriel Borron Lucien Radix Marius Jacquemet

07.05.1953 **Marius Corretel**, maire et **Ernest Fenet**, adjoint  
**René Coty** Lucien Radix Edouard Perrin Marius Jacquemet  
(1954 - 1959) Ernest Perretier Fernand Grandpierre Marcel Guillemot  
Julien Grandpierre Gabriel Borron Marcel Raffin

V<sup>ème</sup> République  
**Charles de Gaulle**  
(1959 - 1969)

22.03.1959 **Aimé Jacquemet**, maire et **Marcel Raffin**, adjoint

Gabriel Grandpierre	Lucien Jacquemet	Marius Corretel
Marcel Bonnet	Henri Brun	Marcel Carrier
Paul Bonnet	Raymond Guillot	Noël Larruat

**Georges Pompidou**  
(1969 - 1974)

21.03.1965 **Aimé Jacquemet**, maire et **Marcel Raffin**, adjoint

Gabriel Grandpierre	Henri Brun	Marcel Bonnet
Noël Larruat	Lucien Jacquemet	Paul Bonnet
Marcel Carrier	Raymond Guillot	Marcel Caillat

**Valéry Giscard d'Estaing**  
(1974 - 1981)

28.03.1971 **Marcel Raffin**, maire et **Paul Bonnet**, adjoint

Maurice Bonnet	Gabriel Gandpierre	Aimé Jacquemet
Raymond Guillot	Daniel Tabouret	Jean Claude Massard
Noël Larruat	Marcel Carrier	Marcel Guillemot

**François Mitterand**  
(1981 - 1995)

26.03.1977 **Marcel Raffin**, maire ;

**Jean Claude Massard** et **Paul Bonnet** adjoints

René Caillat	Raymond Guillot	Maurice Bonnet
Marc Grandpierre	Daniel Carrier	Marcel Guillemot
Noël Larruat	Roger Corretel	

11.03.1983 **Noël Larruat**, maire ;

**Jean Claude Massard** et **Robert Jolyon** adjoints

Marc Grandpierre	Guy Morel	Maurice Bonnet
Roger Corretel	René Aviet	Michel Blatrix
Daniel Carrier	Eliane Chauney	

24.03.1989 **Noël Larruat**, maire ;

**Jean Carrier** et **Yves Guillemot** adjoints

Daniel Brochier	Paul Bonnet	Xavier Poncet
Raymond Guillot	Roger Corretel	Eliane Chauney
Corinne Chapman	Marie Thérèse Genin	

**Jacques Chirac**  
1995

25.06.1995 **Jean Carrier**, maire ;

**Daniel Brochier** et **Paul Bonnet** adjoints

Charles Carrier	Florence Blatrix	Bernard Larruat
Marie Thérèse Genin	Michel Guillot	David Rolando
Yves Guillemot	Jean Claude Massard	

